13 décembre 2021

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Robin Pilon, Jean Denis, Mélanie Boyer.

Conseiller absent : Jason Carrière.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Jasmin Gibeau est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
   a) Dépôt du certificat sur l'éthique et la déontologie ;
   b) Dépôt des formulaires DGE-1038 (sections 2 et 3).
7. Rapports comités / commissions.
8. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
   a) Projet de Règlement N° 18-2021 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022 ;
   b) Projet de Règlement N° 19-2021 (SQ 21-001) concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ;
   c) Projet de Règlement N° 20-2021 (SQ 21-002) concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec ;
   d) Projet de Règlement N° 21-2021 (SQ 21-003) concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec ;
   e) Projet de Règlement N° 22-2021 (SQ 21-004) concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec ;
   f) Projet de Règlement N° 23-2021 (SQ 21-005) concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ;
   g) Projet de Règlement N° 24-2021 (SQ 21-006) concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec ;
   h) Projet de Règlement N° 25-2021 (SQ 21-007) sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.
9. Adoption de Règlements :
   a) Règlement N° 16-2021 sur la tarification des services rendus (exercice financier 2022) ;

b) Règlement N° 17-2021 sur la tarification des loisirs et évènements (exercice financier 2022).

10. Commission de SERVICES ADMINISTRATIFS :
    a) Paiement de factures ;
    b) Tenue à jour rôle d'évaluation – Servitech ;
    c) Assurances générales 2022 ;
    d) Bail 2022 – Chevaliers de Colomb ;
    e) Vente pour taxes impayées 2022 ;
    f) Nomination représentant – Conseil des maires ;
    g) Renouvellement adhésion UMQ 2022 ;
    h) Terminaison PIRVP ;
    i) Traite bancaire – achat terrains PIRVP ;
    j) Accompagnement RCGT-solutions fiscales ;
    k) Rapports de conformité-adoption budget et PTI ;
    l) Abonnement 2022 – Fédération canadienne des municipalités ;
    m) Accompagnement 2022 – PG Solutions ;
    n) Acte de vente – 153 rue Fraser.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
    a) Cotisation 2022 – Réseau biblio Outaouais ;
    b) Subvention – Club de curling Thurso;
    c) Tarifs activités/cours pour non-résidents ;
    d) Tarifs inscription camp de jour semaine de relâche ;
    e) Épinglettes Guy Lafleur ;
    f) Loyer 2022 – bibliothèque municipale ;
    g) Fleurs printemps 2022 ;
    h) Hockey libre – adultes séniors ;
    i) Ski la Seigneurie.
12. Commission de la CULTURE :
    a) Fermeture de rue – activité du Père Noël.
13. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
    a) Wi-Fi garage municipal ;
    b) Directeur/contremaître des Travaux publics ;
    c) TECQ – rue Gagnon.
14. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
    a) Interdiction de stationnement ;
    b) Bottes – pompiers ;
    c) Radios – pompiers ;
    d) Tests appareils respiratoires – pompiers.
15. Rapport du maire.
16. Nouvel Avis de Motion.
17. Divers/ Varia.
18. Affaires nouvelles :
    a) Embauche préposés à l'accueil – aréna Guy Lafleur.
19. Parole au public.
20. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2021-12-452

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-453

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 15 novembre 2021 et 22 novembre 2021 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-454

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2021-10-24 au 2021-11-20 totalisant 84 679.81 $;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2021-11-01 au 2021-11-30 totalisant 62 856.98 $ (No : 47250 à No : 47284) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2021-11-30 totalisant 78 874.36 $ (No : 4516 à No : 4562) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2021-11-30 totalisant 242 628.22 $ (No : 519 à No : 522).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions.
Début à 18 h 03 ; Fin à 18 h 04.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Philippe Boivin , conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement N^{o}

18-2021 concernant l'imposition des taxes foncières pour l'année commençant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022 ;

ET le projet de Règlement Nº 18-2021 est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Daniel Lafleur, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 19-2021 (SQ 21-001) concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ;

ET le projet de Règlement Nº 19-2021 (SQ 21-001) est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Robin Pilon, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 20-2021 (SQ 21-002) concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec ;

ET le projet de Règlement Nº 20-2021 (SQ 21-002) est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Jean Denis, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 21-2021 (SQ 21-003) concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec;

ET le projet de Règlement Nº 21-2021 (SQ 21-003) est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par madame Mélanie Boyer, conseillère, qu'elle proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 22-2021 (SQ 21-004) concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec;

ET le projet de Règlement Nº 22-2021 (SQ 21-004) est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Philippe Boivin, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 23-2021 (SQ 21-005) concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec;

ET le projet de Règlement Nº 23-2021 (SQ 21-005) est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Daniel Lafleur, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 24-2021 (SQ 21-006) concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec ;

ET le projet de Règlement Nº 24-2021 (SQ 21-006) est déposé.

AVIS DE MOTION

EST par la présente donné par monsieur Robin Pilon, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement Nº 25-2021 (SQ 21-007) sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec;

ET le projet de Règlement Nº 25-2021 (SQ 21-007) est déposé.

Rés. : 2021-12-455

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement Nº 16-2021 sur la tarification des services rendus (exercice financier 2022)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-456

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement Nº 17-2021 sur la tarification des loisirs et évènements (exercice financier 2022)* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-457

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous, à savoir :

2021-10-27	C171886468	Poste Canada - élections 2021	1 578.32 $	taxes incl.
2021-10-31	96298	Épursol - compostage	2 292.34 $	taxes incl.
2021-10-26	16430 +	Deveau Avocats - frais juridiques	1 190.98 $	taxes incl.
2021-11-10	14086	Élections Dubuc & Fils - lumières de rue	1 424.18 $	taxes incl.
2021-11-07	16136	Fin traiteur de l'Outaouais - élections 2021	1 487.33 $	taxes incl.

2021-10-31	DIRO1290	Laurentide Re/Sources - collecte déchets secs	1 478.28 $	taxes incl.
2021-10-27	2472867	Raymond Chabot Grant Thornton - honoraires professionnels	4 024.13 $	taxes incl.
2021-11-01	0018359-0732-8	Waste Management - frais dépotoir	5 872.46 $	taxes incl.
2021-10-14	2609	Abattage & Émondage spécialisés - déchiquetage branches garage	2 391.48 $	taxes incl.
2021-11-15	35656 +	Alpha Combustion - réparation système chauffage H.V.	2 427.97 $	taxes incl.
2021-11-08	F68557	Chem Action Inc. - pièces usine de filtration	1 460.18 $	taxes incl.
2021-08-13	18511 +	Ent. électricité Réjean Desjardins - entretien/réparation usine/C.C.	1 260.24 $	taxes incl.
2021-10-27	34128 +	Pétroles Pétro-Canada - essence, diesel, mazout	2 686.98 $	taxes incl.
2021-11-16	18468-0732-7	Waste Management - frais dépotoir	3 123.18 $	taxes incl.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-458

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures suivantes de Servitech, évaluateurs agréés :

- facture n° 40009 15/11/2021 186.80 $ + taxes
  facturation avis d'évaluation de 3M$ et +
- facture n° 40093 30/11/2021 643.60 $ + taxes
  calcul des médianes annuelles

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-459

CONSIDÉRANT notre renouvellement d'assurance pour l'année 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures n°s 479148 (accident), 479935 (pollution) et 480211 (auto), au montant respectif de 570 $, 10 900 $ et 7 775.98 $ pour le renouvellement de nos assurances avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

13 décembre 2021

Rés. : 2021-12-460

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso et les Chevaliers de Colomb ont signé un bail pour la location d'un local au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT l'article 14 de ce bail, le loyer de ce local pourrait être augmenté d'un maximum de 8 % chaque année, le premier janvier ;

CONSIDÉRANT la situation que la pandémie Covid-19 a sur les organismes de la région :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le maintien du coût du loyer du local des Chevaliers de Colomb au centre communautaire, soit à 520,00 $ / mois plus taxes applicables, pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-461

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'obtenir le remboursement des taxes impayées :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le transfert à nos aviseurs légaux de tous les comptes de taxes impayées ci-dessous qui n'auront pas conclu une entente satisfaisante de remboursement dans les quinze jours de la présente résolution :

0250-89-6830	[redacted]	14/08/2020	137,92
		16/08/2021	2 149,39
			2 287,31 + intérêts et pénalités
0251-85-6890	[redacted]	14/08/2020	4 809,84
		16/08/2021	3 100,80
			7 910,64 + intérêts et pénalités
0252-67-9618	[redacted]	14/08/2020	2 299,37
		16/08/2021	2 343,59
			4 642,96 + intérêts et pénalités
0252-70-1609-01-0002	[redacted]	14/08/2020	1 108,82
		16/08/2021	1 288,79
			2 397,61 + intérêts et pénalités

0252-78-7710	[redacted]	14/08/2020	1 482,18
		16/08/2021	2 419,23
			3 901,41 + intérêts et pénalités
0252-87-6825	[redacted]	14/08/2020	449,12
		16/08/2021	2 152,46
			2 601,58 + intérêts et pénalités
0252-92-2560	[redacted]	14/08/2020	1 953,54
		16/08/2021	2 029,81
			3 983,35 + intérêts et pénalités
0351-37-4992	[redacted]	14/08/2020	1 619,49
		16/08/2021	2 079,89
			3 699,38 + intérêts et pénalités
0352-42-7949	[redacted]	14/08/2020	1 390,63
		16/08/2021	2 150,97
			3 541,60 + intérêts et pénalités

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-462

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rescinde la résolution # 2021-11-415 et que celle-ci devient nulle et non avenue à partir des présentes.

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso nomme madame Mélanie Boyer, conseillère, à titre de représentante de la Ville de Thurso au conseil des Maires de la MRC de la Papineau jusqu'en novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-463

CONSIDÉRANT notre adhésion annuelle avec l'UMQ :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à l'UMQ et au Carrefour capital humain aux montants respectifs de 1 611,12 $ et 3 261 $ plus taxes applicables, pour l'année 2022.

QUE le paiement s'effectue en janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

13 décembre 2021

Rés. : 2021-12-464

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente dont l'objet est l'exercice de tout pouvoir qui leur est conféré par l'un des articles 2, 6 et 7 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c, 1-01), que le mode de fonctionnement en vertu d'une telle entente est celui d'une régie intermunicipale et que la MRC de Papineau a consenti à jouer le rôle de la régie pour les fins de l'Entente qui a été conclue en vertu de l'article 13.8 de cette même loi (ci-après « la Régie »);

ATTENDU la résolution numéro 2012-11-219, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau, tenue le 28 novembre 2012, autorisant la conclusion et la signature d'une telle entente intermunicipale visant à pourvoir à la conception, l'implantation, le financement, l'exploitation et le développement de tout ou partie d'un parc industriel régional au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c, 1-01);

ATTENDU qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

ATTENDU que l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

ATTENDU que les municipalités membres ont toutes accepté d'adhérer à l'Entente intermunicipale, conformément au décret diffusé à l'intérieur de la Gazette officielle du Québec, le 2 mars 2013;

ATTENDU la résolution numéro 2013-03-043, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau, tenue le 20 mars 2013, acceptant, conformément à l'article 13.3 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, le mode de fonctionnement qu'est celui d'une régie intermunicipale et confirmant le consentement de la MRC de Papineau, en vertu de la résolution numéro 2012-11-219, à jouer le rôle de Régie dans le cadre de ladite Entente intermunicipale concernant le Parc industriel régional de la MRC de Papineau (PIRVP);

ATTENDU la résolution numéro 032-01-2014 datée du 10 janvier 2014 de la Municipalité de Lac-Simon demandant son adhésion à l'Entente intermunicipale qui a été approuvée le 4 avril 2014 par le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 624 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que pour donner suite au mandat qui lui a été confié par les membres de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau, le comité stratégique du PIRVP et le personnel de la MRC ont travaillé divers dossiers (aire commerciale autoroutière, demandes de subventions, incubateur industriel, etc.) au cours des dernières

années afin de mettre en place et de développer le PIRVP, conformément à l'objet de ladite Entente intermunicipale;

ATTENDU les différents échanges tenus au sein du conseil d'administration de la Régie au cours de la dernière année et les résolutions adoptées par plusieurs conseils municipaux des municipalités membres au cours des derniers mois questionnant le PIRVP, s'opposant au PIRVP et voulant se retirer du PIRVP;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de l'Entente intermunicipale, la MRC avait la responsabilité d'acquérir les immeubles nécessaires à la réalisation du projet du PIRV;

ATTENDU que les terrains acquis par la MRC pour la réalisation du projet du PIRVP l'ont été inconditionnellement à l'obtention d'un dézonage par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU qu'aucun travaux relatifs à des infrastructures ou équipements municipaux n'ont été réalisés à ce jour pour desservir les immeubles acquis;

ATTENDU que la décision de la CPTAQ, #191386 du 23 juin 1992, l'orientation préliminaire #409073 du 4 août 2015, l'orientation préliminaire #414640 du 1er juin 2017 et la décision #414640 du 6 décembre 2018 refusent le dézonage des lots agricoles 4 852 595-P, 4 852 600, 6 343 596, 6 343 597;

ATTENDU la recommandation émise par le comité stratégique lors de la rencontre tenue le 24 août 2020 concernant la dissolution de la Régie;

ATTENDU la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 16 septembre 2020, autorisant la conclusion d'un protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale intervenue le 10 décembre 2012 entre les municipalités membres de la Régie;

ATTENDU la résolution numéro PI-2021-11-028, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 24 novembre 2021, approuvant le protocole déposé durant la présente séance et visant la terminaison du Parc industriel régional vert de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 13.1 et suivants de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale intervenue entre les municipalités membres de la Régie tel que présenté au Conseil et dont copie est ci-annexée;

QUE son Honneur le maire Benoit Lauzon et le directeur général Jasmin Gibeau soient autorisés à signer le protocole de terminaison de l'Entente intermunicipale ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-465

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signé pour l'achat des terrains du parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement du paiement pour l'achat des terrains du PIRVP au compte en fidéicommis du notaire Anne Philippe (PME Inter-notaires) au montant de 646 175 $ plus taxes applicables.

QUE le versement/paiement s'effectue dans l'année fiscale 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-466

CONSIDÉRANT le travail effectué dans l'objectif de trouver différentes solutions fiscales avec le nouveau rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT l'accompagnement pour la rencontre effectuée avec la Ville de Thurso et le ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture n° 2483061 du 26 novembre 2021 de Raymond Chabot Grand Thornton au montant de 1 200 $ plus taxes applicables, pour l'accompagnement aux divers scénarios fiscaux envisagés et pour le soutien lors des rencontres avec les différents ministères dans l'optique de trouver la meilleure solution possible avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncier 2022-2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-467

CONSIDÉRANT les exigences de la loi;

CONSIDÉRANT les rapports d'audit et de conformité reçus de la Commission municipale du Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso dépose le rapport de conformité – adoption du budget et le rapport de conformité – adoption du PTI de novembre 2021, de la Commission municipale du Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme avoir pris connaissance desdits rapports d'audit de conformité et constate qu'elle est conforme sur toute la ligne.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-468

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de l'abonnement à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour l'année 2022 au montant de 785.15 $ plus taxes applicables.

QUE le paiement s'effectue en janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-469

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement avec le groupe PG Solutions (logiciel informatique comptable) pour la fin d'année financière :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission 021-201872-B2W4D1 du 3 décembre 2021 de PG Solutions au montant de 4 860 $ plus taxes applicables, pour 4 journées d'accompagnement afin d'effectuer la fin d'année financière définitive 2021 ainsi que la fin d'année financière temporaire 2022.

QUE le paiement s'effectue durant l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-470

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signé entre Devcore et la Ville de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Benoit Lauzon, maire, et M. Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso l'acte de vente et l'ensemble des documents relatifs à la vente du terrain du 153 rue Fraser (lot 5 521 313 et 5 521 314) à Devcore (8985979 Canada Inc.).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-471

CONSIDÉRANT la cotisation régulière et la cotisation spéciale du réseau Biblio CRSBP de l'Outaouais :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement de la somme de 18 645.96 $ plus taxes applicables pour les frais reliés aux cotisations régulière et spéciale pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-472

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçu du Club de curling de Thurso ;

CONSIDÉRANT le programme junior qui sera instauré par le Club de curling de Thurso ;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager la relève jeunesse pour le sport :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement d'un montant de 3 000 $ au Club de curling de Thurso afin de soutenir le programme junior et la relève jeunesse pour le curling.

QUE le paiement soit fait en janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-473

CONSIDÉRANT l'article 7 « Activités et cours » du Règlement N° 17-2021 sur la tarification des loisirs et évènements (exercice financier 2022) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer le coût d'inscription pour les non-résidents :

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les non-résidents aux activités et cours, aux tarifs suivants :

• Activités libres en gymnase – adultes (volleyball, badminton, etc.)	85 $ / saison	55 $ / demi-saison
• Soccer intérieur	50 $ / saison	30 $ / demi-saison
• Autres en gymnase : hockey cosom	85 $ / saison	55 $ / demi-saison
• Entrainement en circuit	85 $ / 10 cours	
• Initiation à la danse (enfants)	75 $ / 10 cours	
• Tai-chi	100 $ / 10 cours	
• Yoga	100 $ / 10 cours	
• Zumba	85 $ / 10 cours	

QUE les frais pour « Annulation d'inscription » s'appliquent tels que décrits à l'article 7.1 dudit Règlement N° 17-2021.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-474

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'offrir un service de camp de jour pour la semaine de la relâche scolaire du 28 février au 4 mars 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la tenue d'un camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans (maternelle 5 ans), au centre communautaire du 28 février au 4 mars 2022, au coût de 80 $/enfant pour la semaine.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate M. Hugo Blais, responsable des loisirs et adjoint au directeur, pour l'embauche des moniteurs au taux horaire prescrit au camp de jour de l'été.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-475

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention d'épinglettes à l'effigie de Guy Lafleur :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la remise de 100 épinglettes à l'effigie de Guy Lafleur pour le tournoi de hockey mettant en

valeur l'équipe des Voisins de Papineau Peewee BB, ayant comme but d'en faire le partage avec les autres joueurs des autres équipes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-476

CONSIDÉRANT la lettre reçue du Dr Pascal Bibeau, dentiste, ayant trait à l'information de la majoration du loyer de la bibliothèque municipale :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'augmentation du loyer de la bibliothèque de 2 % pour l'année 2022 et que le paiement mensuel s'élève à 1 187.01 $ plus taxes applicables à compter du 1er janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-477

CONSIDÉRANT le budget 2022;

CONSIDÉRANT les orientations du Conseil municipal quant aux fleurs pour l'été 2022 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission nº 880966 du 23 novembre 2021 de la Pépinière Chantal Martel au coût de 11 254,64 $ plus taxes applicables, pour l'achat de 100 jardinières, 36 pots fleuris et 14 bacs (ciment), le tout incluant la livraison, pour la saison printanière 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-478

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission de la Qualité de vie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accorde la permission aux adultes séniors de pratiquer le hockey libre, le mercredi après-midi de 16 h à 17 h, à l'aréna Guy Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

13 décembre 2021

Rés. : 2021-12-479

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat proposée par Ski la Seigneurie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de partenariat avec Ski la Seigneurie pour la saison hivernale 2022 au coût de 1 500 $ plus taxes applicables afin que les citoyens puissent profiter de leurs installations sportives telles que décrites dans l'offre de partenariat.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-480

CONSIDÉRANT l'activité du Père Noël organisée par le Club Optimiste pour remettre des cadeaux aux enfants dans le stationnement du centre communautaire, en raison du contexte de la pandémie COVID-19 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture de la rue Jacques-Cartier, entre les rues Papineau et Bourget, le 19 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-481

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir le Wi-Fi au garage municipal pour la compatibilité avec la gestion des actifs électroniques :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission S1662 du 1er décembre 2021 de Internet Papineau au montant de 680.07 $ plus taxes applicables, pour l'installation d'un service d'internet Wi-Fi au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-482

CONSIDÉRANT la renonciation au poste de directeur des travaux publics par monsieur Louis Vézina en date du 2 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur/contremaitre demeure vacant :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rescinde sa résolution 2021-11-450.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'embauche de monsieur Sylvain Parenteau au poste de directeur/contremaitre des travaux publics, effective au 8 décembre 2021.

QUE M. Benoit Lauzon, maire, et M. Jasmin Gibeau, secrétaire-trésorier et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Thurso l'entente de service du directeur/contremaître.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-483

CONSIDÉRANT la réception du rapport du plan d'intervention réalisé au courant de l'année 2021;

CONSIDÉRANT le niveau de dégradation de la conduite sanitaire des tronçons 150 et 151 tel qu'indiqué dans le rapport du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT la recommandation d'Équipe Laurence :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission d'Équipe Laurence au montant de 29 495 $ plus taxes applicables, pour effectuer les relevés de terrain et la préparation d'un devis pour appel d'offre dans l'objectif de refaire les tronçons 150 et 151 entre les rues Desaulnac et Victoria (rue Gagnon).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-484

CONSIDÉRANT l'angle de visibilité réduit pour les véhicules, piétons et cyclistes sur une portion de la rue Guy Lafleur ;

CONSIDÉRANT le risque d'accrochage ;

CONSIDÉRANT l'endroit près d'une intersection passante :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso émette l'interdiction et l'affichage nécessaire au non-stationnement au nord de la rue Guy Lafleur, entre le dépanneur 10-10 et la rue Rodolphe-Pelletier (tel qu'illustré sur la photo ci-dessous).

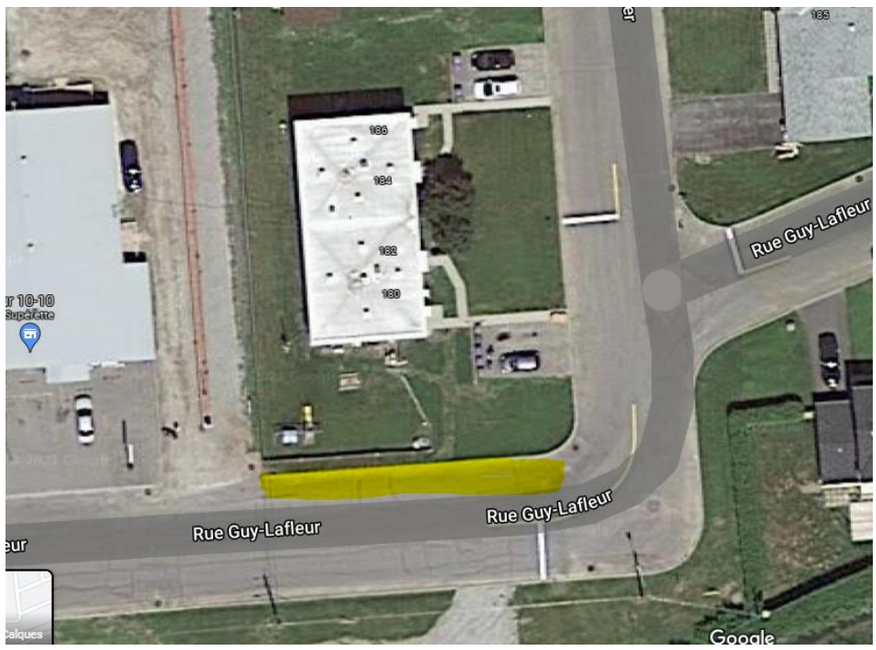

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-485

CONSIDÉRANT le budget 2021;

CONSIDÉRANT la rotation d'inventaire et le respect des normes NFPA et CNESST :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission S-00326870 de Aréo-Feu au montant de 2 336 $ plus taxes applicables, pour l'achat de 4 paires de bottes de combat pour le Service sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-486

CONSIDÉRANT le budget 2021;

CONSIDÉRANT l'amélioration des pratiques d'incendie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission de la MRC de Papineau au montant de 1 579,86 $ plus taxes applicables, pour l'achat de 2 radios portatives pour le Service sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-487

CONSIDÉRANT la nécessité de faire vérifier les appareils respiratoires :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #533157 de L'Arsenal au montant de 1 574,30 $ plus taxes applicables, pour les tests des appareils respiratoires du Service sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2021-12-488

CONSIRÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le contrôle des passeports vaccinaux à l'entrée de l'aréna Guy Lafleur les soirs et fins de semaine ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste sur nos réseaux sociaux et les candidatures reçues :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'engagement des personnes ci-dessous à titre de préposés à l'accueil à l'aréna Guy Lafleur, au salaire minimum selon un horaire établi :

- Guy Séguin
- Jasmine Leblanc
- Jasmine Pilon
- Jade Vallée-Guénette
- Félix Loyer

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 18 h 22 ; Fin à 18 h 22.

Rés. : 2021-12-489

MADAME MÉLANIE BOYER PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 23.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)
Benoit Lauzon
Maire

(signé)
Jasmin Gibeau
Sec.-trés. et Dir. gén.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens du l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)
Maire